



CNS

...Le sens du vent



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **CHALLENGE CRITERIUM 3**

28 Avril 2024

Anse Madame

Cercle Nautique de Schoelcher

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Les Inscriptions sont possibles en ligne du Mercredi 17 avril 2024 jusqu'au vendredi 26 Avril 2024, 12h00 sur : www.cnschoelcher.net

Elles sont également possibles au secrétariat du club selon les horaires d'ouverture jusqu'au vendredi 26 Avril 12h00

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : **Optimist école (minimes et benjamins) - planche à voile- laser 4.7 - Fusion Double .**
- 3.2. Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FF Voile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 20 € par personne

5. PROGRAMME

Dimanche 28 Avril 2024

9h30

1^{er} signal d'avertissement – manches à suivre

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles en ligne sur le site internet du CNS www.cnschoelcher.net

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type : construits

Les schémas montrant les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée seront précisés dans les annexes aux IC.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les, planche à voile, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

9.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 2

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 3

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le CNS au :

Tel : 0596 612 083 **fax** : 0596 615751 **email** : cerclenautique-schoelcher@wanadoo.fr

ANNEXE

Le CNS mettra à disposition des régatiers une partie du matériel notamment les coques (opti-fusion) et flotteurs planche. Il est impératif que chaque club se déplace avec certain type de matériel selon les séries :

-**OPTIMIST (min et benj)** : Gréement école complet voile lattée ou non safran et dérive

-**LASER 4.7** : gréement complet

-**FUSION** : safran et dérives

-**Laser 4.7** : Gréement complet safran et dérive

-**Planche à voile : gréement complet** voile école sans camber

Il y aura deux séries en planche à voile : voile de 4.5 maxi et voile de plus de 4.5
Flotteur bic à dérive ou similaire

Afin de s'organiser au mieux il est impératif que tous les clubs incitent les régatiers à s'inscrire en ligne en allant sur le site du CNS

www.cnschoelcher.net ou sur place au plus tard le vendredi 26 Avril 2024
12h00.

En fonction du nombre d'inscrits dans chaque catégorie nous pourrons envisager de faire des poules.

INTERVENTION DES ENCADRANTS :

Il est demandé aux encadrant de ne pas intervenir ou donner de consignes auprès des jeunes régatiers dès la levée du signal préparatoire sauf pour des raisons de sécurité.